

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA 017-8504/20/BM

■ Zone d'Aménagement Concerté du Carreau de la Mine à Meyreuil - Cession du lot D - Abrogation de la délibération URB 009-5604/BM du 20 juin 2019 MET 20/15856/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La ZAC du Carreau de la Mine est une opération réalisée en régie par le Pays d'Aix, elle est aujourd'hui entièrement viabilisée. Les objectifs de la ZAC sont de contribuer au développement de l'offre foncière sur le bassin de la Haute Vallée de l'Arc par la reconversion de cet ancien site minier et d'apporter une réponse aux besoins de foncier et/ou d'immobilier des entreprises de la pépinière Michel Caucik située à proximité.

La ZAC est divisée en trois secteurs : un secteur mixte (bureaux, ateliers), un secteur destiné à accueillir prioritairement un projet de promotion immobilière sous forme de parc d'activités et un dernier secteur industriel.

La commercialisation de la zone est aujourd'hui presque totalement achevée.

La société « ATA », spécialisée dans la conception et la production de Taximètre, s'était portée acquéreuse du lot D afin de poursuivre son développement et augmenter ses capacités de production. Le Bureau de la Métropole avait délibéré le 28 mars 2019 afin d'approuver cette cession. Cependant, cet acquéreur s'est dernièrement désisté au regard du contexte économique défavorable.

Le lot D a donc été remis en commercialisation et l'entreprise « AV ALUMINIUM », déjà implantée sur la ZAC, souhaite désormais acquérir ce terrain dans les mêmes conditions de prix afin d'y implanter des bureaux et ateliers dans le cadre de son projet de développement d'une filière spécialisée dans la création de murs acoustiques. Le Comité d'Agrément de la ZAC qui s'est réuni le 25 juin 2020 a donné un avis favorable à cette cession.

Compte tenu de la grille de commercialisation de la zone et des prix pratiqués sur la ZAC, il est proposé de céder à la société « AV ALUMINIUM » le lot D, composé de la parcelle cadastrée AY n°1143, d'une surface totale de 1 382 m², au prix de 80 € HT/m², conformément à l'avis de France Domaine du 3 août 2020.

Le cahier des charges de cession de terrain, qui impose les règles de cession, de construction et de gestion du lot, sera annexé à l'acte de vente.

La société a confirmé, par courrier, son accord sur l'ensemble de ces conditions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2006_A350 du Conseil communautaire de la CPA du 6 décembre 2006 portant création de la ZAC ;
- La délibération n° 2007_A452 du Conseil communautaire de la CPA du 14 décembre 2007 approuvant le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de France Domaine n°2020-060V1260 du 03 août 2020 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 octobre 2020.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet de la société « AV ALUMINIUM » entre dans les objectifs de commercialisation de la ZAC du Carreau de la Mine, et qu'il a obtenu l'agrément du Comité d'agrément du 25 juin 2020.

Délibère

Article 1 :

La délibération du Bureau de Métropole n°URB 009-5604/19/BM du 20 juin 2019 est abrogée.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020

Article 2 :

Est autorisée la cession du lot D d'une superficie de 1 382 m² situé sur la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil pour un montant de 110 560 euros HT, soit 132 672 euros TTC, à l'entreprise « AV ALUMINIUM » ou à toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer la promesse de vente et l'acte authentique relatif à cette cession, et tous documents nécessaires à cette vente.

Article 4 :

La recette correspondante sera constatée sur le budget annexe de l'aménagement du Territoire du Pays d'Aix (03), en section de fonctionnement : Chapitre 70, Nature 7015, Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition écologique et énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT